

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-04-37



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Date de convocation :
7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TANASE Gabriela, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, CHATEL Jacques, CORU Vincent, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul.

Nombre de délégués présents :
38

Excusés avec pouvoir : Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)

Nombre de votants :
41

VOIX POUR :

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :

Objet : Fixation des taux d'imposition 2023

ABSTENTIONS :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire deux propositions pour les taux d'imposition 2023 :

Proposition 1 :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit
TFB	0,1395	0,155600	9 900 000	1 540 440
TFNB	0,2286	0,254910	2 363 000	602 352
TH	0,1644	0,183370	1 505 031	275 978
			TOTAL :	2 418 770

Proposition 2 :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit
TFB	0,1395	0,158810	9 900 000	1 572 219
TFNB	0,2286	0,260200	2 363 000	614 853
TH	0,1644	0,187150	1 505 031	281 667
			TOTAL :	2 468 738

Il est procédé au vote :

Pour la proposition 1	16 voix
Pour la proposition 2	25 voix

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE de** fixer les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxes	Taux 2023
Taxe Foncier Bâti	15,881 %
Taxe Foncier Non Bâti	26,020 %
Taxe d'Habitation	18,715 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ